cerfa

N°13482*02

**MINISTERE DU LOGEMENT ET DE LA VILLE**
**MINISTERE DE L'INTERIEUR, DE L'OUTRE-MER ET DES COLLECTIVITES TERRITORIALES**
**MINISTERE DU TRAVAIL, DES RELATIONS SOCIALES ET DE LA SOLIDARITE**
**MINISTERE DE LA SANTE, DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS**

# ATTESTATION D'ELECTION DE DOMICILE

Cette attestation se compose d'une partie qui doit être remplie par l'organisme qui procède à l'élection de domicile et d'une déclaration sur l'honneur signée par celui qui demande l'attestation

Article 51 de la loi n° 2007-290 du 5 mars 2007 instituant le droit au logement opposable et portant diverses mesures en faveur de la cohésion sociale
Décret n° 2007-893 du 15 mai 2007 et décret n° 2007-1124 du 20 juillet 2007 relatifs à la domiciliation des personnes sans domicile stable

---

PARTIE RESERVEE A L'ORGANISME QUI PROCEDE A L'ELECTION DE DOMICILE

☐ Melle ☐ Mme ☐ M.

NOM : |_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|

NOM D'USAGE : |_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|

PRENOM(S) : |_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|

Date de naissance : jour |_|_| mois |_|_| année |_|_|_|_|

Lieu de naissance : _____
( *commune, département, pays*)

Références de la pièce justificative de l'identité présentée par le titulaire de l'attestation (le cas échéant) :

_____

**a élu domicile auprès de :**

**RENSEIGNEMENTS SUR L'ORGANISME PROCEDANT A L'ELECTION DE DOMICILE**

☐ Centre communal d'action sociale ou centre intercommunal d'action sociale

Adresse : .....

.....

Numéro de téléphone : .....

☐ Organisme agréé par le Préfet en application des articles L. 264-6 et L. 264-7 du code de l'action sociale et des familles ou d'autres législations particulières

Nom de l'organisme : .....

Nature de l'organisme (association, centre d'hébergement…) : .....

.....

Adresse : .....

.....

Numéro de téléphone : .....

Agrément :
Numéro : .....
Autorité de délivrance : .....
Date de délivrance : .....
Date d'expiration : .....

**CETTE ATTESTATION PEUT ETRE UTILISEE PAR SON TITULAIRE POUR :**

☐ Le bénéfice de l'ensemble des prestations sociales mentionnées à l'article L. 264-1 du code de l'action sociale et des familles (RMI, CMU, PCH, APA, AAH…), la délivrance d'un titre national d'identité, l'inscription sur les listes électorales, l'aide juridique ;

☐ Le seul bénéfice du (des) droit(s) et prestation(s) sociale(s) énumérés ci après *(1)* :

- ☐ Revenu minimum d'insertion
- ☐ Allocation parent isolé et/ou autres prestations familiales
- ☐ Allocation de solidarité spécifique
- ☐ Allocation d'assurance chômage
- ☐ Couverture maladie universelle et couverture maladie universelle complémentaire
- ☐ Allocation personnalisée d'autonomie
- ☐ Prestation de compensation
- ☐ Allocation aux adultes handicapés
- ☐ Inscription sur les listes électorales
- ☐ Délivrance d'un titre national d'identité (carte nationale d'identité, passeport)
- ☐ Aide juridictionnelle
- ☐ Autres (préciser) .....

.....

L'absence d'une adresse stable ne peut être opposée à une personne pour lui refuser l'exercice d'un droit, d'une prestation sociale ou l'accès à un service essentiel garanti par la loi, notamment en matière bancaire et postale, dès lors qu'elle dispose d'une attestation en cours de validité (article L. 264-3 du code de l'action sociale et des familles).

Cette attestation vaut également justificatif de domicile pour l'accès à un compte bancaire (article R. 312-2 du code monétaire et financier).

Conformément à l'article D. 264-6 du code de l'action sociale et des familles, l'organisme domiciliataire est tenu de réceptionner et de mettre à la disposition du titulaire de la présente attestation l'ensemble du courrier qui lui est adressé.

(1) Cocher le (les) droit(s) et prestation(s) qui sont mentionnés dans l'agrément.

Déclaration sur l'honneur du titulaire de l'attestation :

Je certifie l'exactitude de l'ensemble des éléments apportés en vue de la délivrance de cette attestation et m'engage à signaler immédiatement à l'organisme procédant à l'élection de domicile tout changement modifiant cette déclaration.

☐ J'autorise l'organisme ayant procédé à mon élection de domicile à transmettre cette attestation aux organismes de sécurité sociale et aux départements concernés en application des articles L. 161-2-1 et D. 161-2-1-1-1 du code de la sécurité sociale.

**Fait à ....., le**

L'élection de domicile expire le : .....

**Signature du demandeur**

**Signature et cachet du responsable**

La loi punit quiconque se rend coupable de fraudes ou de fausses déclarations (Article 441.1 et suivants du code pénal). La Loi punit également quiconque utilise une fausse identité dans un acte authentique ou un document administratif destiné à l'autorité publique (article 433-19 du code pénal).

La loi 78-17 du 06/01/1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés garantit un droit d'accès et de rectifications pour les données apportées dans ce document.